

REPUBLIC OF CAMEROON

Paix - Travail - Patrie

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES
TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

NATIONAL ADVANCED SCHOOL OF POSTS,
TELECOMMUNICATIONS AND INFORMATION AND
COMMUNICATION TECHNOLOGIES

DEMANDE DE COTATION

**N°2023/002/SUP'PTIC/CIPM/2023 DU 10/04/2023 POUR
L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR L'ECOLE NATIONALE
SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
(SUP'PTIC) DE YAOUNDE.**

FINANCEMENT : budget SUP 'PTIC exercice 2023.

IMPUTATION : 22-222-222 300

SOUS-PROGRAMME : 03

ACTION : 02

ACTIVITE : 01

TACHE : 01

CHAP : 22 ; ART :222 ; PARAGRAPHE : 222 300

SOMMAIRE

N° d'ordre		Pages
PIECE N° 1 :	AVIS DE CONSULTATION	3
PIECE N° 2 :	REGLEMENT DE CONSULTATION.	10
PIECE N° 3 :	SPECIFICATIONS TECHNIQUES.....	15
PIECE N° 4 :	DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF.....	17
PIECE N° 5 :	TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.	19
PIECE N° 6 :	MODELE DE LETTRE COMMANDE.....	21
PIECE N° 7 :	MODELE DE PIECES A UTILISER	35.
PIECE N° 8 :	LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG HABILITES PAR LE MINISTRE EN CHARGE DES FINANCES, POUR EMETTRE DES CAUTIONS, DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.....	40

PIECE N° 1

AVIS DE CONSULTATION



AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

DEMANDE DE COTATION N°2023/002/SUP'PTIC/CIPM/2023 DU 10/04/2023 POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SUP'PTIC) DE YAOUNDE.

1- Objet de la consultation

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUP'PTIC) de Yaoundé lance un avis de Consultation Ouverte pour la Demande de Cotation relative à l'acquisition de matériels informatiques.

La prestation de la présente Lettre Commande comprend :

N°	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	QTE
1	CÂBLE RÉSEAU BLINDÉ FTP CAT5 DE 305 M	ROULEAU DE CÂBLE RÉSEAU BLINDÉ FTP CAT5 DE 305 M	10
2	PAQUET DE 1000 CONNECTEURS RJ45		2
3	CONVERTISEUR OPTIQUE	TYPE DE CÂBLAGE: 10BASE-T, 100BASE-FX, 100BASE-TX PROTOCOLE DE LIAISON DE DONNÉES: 10MB LAN, 100MB DÉBIT DE TRANSFERT DE DONNÉES: 100 MBITS/S DISTANCE DE TRANSFERT MAX: 2 KM INDICATEURS D'ÉTAT: STATUT DU PORT, PORT MODE DUPLEX, ALIMENTATION, PÉRIPHÉRIQUE CONNECTÉ, LIAISON/ACTIVITÉ CARACTÉRISTIQUES: CONTRÔLE DU FLUX, FONCTION DUPLEX INTÉGRAL, COMMUTATEUR MDI/MDI-X, AUTO-NÉGOCIATION NORMES DE CONFORMITÉ: IEEE 802.3X CARACTÉRISTIQUES D'ENVIRONNEMENT TEMPÉRATURE MINIMALE DE FONCTIONNEMENT: 0 °C TEMPÉRATURE MAXIMALE DE FONCTIONNEMENT: 40 °C TAUX D'HUMIDITÉ EN FONCTIONNEMENT: 10 - 90%	10
4	GANGS DE MANUTENTION	GANGS DE MANUTENTION EN CUIR	10
5	POINTS D'ACCÈS ROUTEUR (INDOOR)	ROUTEUR + POINT D'ACCÈS 802.11N/B/G AVEC COMMUTATEUR 5 PORTS (1 PORT WAN ET 4 PORTS LAN) TOUS LES PORTS SONT DE TYPE MDI/MDI-X (AUTO UPLINK) PARE-FEU COMPLET (NAT, TRANSFERT DE PORT, DMZ, FILTRAGE D'URL, DHCP, DYNAMIC DNS, VPN PASS-THROUGH, ETC.) COMPATIBLE AVEC LES NORMES WIFI IEEE 802.11N/B/G ET ATHEROS ALIGN 802.11N 1- STREAM. SÉCURITÉ ÉLEVÉE : WPA/WPA2 (TKIP/AES) ET WEP (64/128/152)	06

		SUPPORTE LES ACCÈS INTERNET MULTI IP, PPPOE, PPTP ET L2TP ANTENNES OMNI 5 DBI	
6	POINTS D'ACCÈS (OUTDOOR)	STANDARD SANS FIL : 802.11 B/G/N/AC02.11 B/G/N/AC VITESSE DE TRANSMISSION: 1200 MBPS FRÉQUENCES: 2.4 ET 5 GHZ PUISANCE MAXIMALE TRANSMISSION : 400 MW (27 DBM) ANTENNE INTÉGRÉE: 2 ANTENNES EXTERNE 3 ET 4 DBI OMNIDIRECTIONNELLES MODES DE FONCTIONNEMENT POINT D'ACCÈS SÉCURITÉ WEP/WPA2/SSID MASQUÉ/FILTRÉ PAR MAC, ISOLATION SANS FIL ENTRE LES CLIENTS GESTION CONFIGURATION PAR INTERFACE WEB ALIMENTATION POE 802.3AF OU POE PASSIF 24 VDC, 10.5 W PROTECTION APTÉ POUR EXTÉRIEUR IP65 TEMPÉRATURE FONCTIONNEMENT: -30°C ~ + 70°C	07
7	SWITCH 24 PORTS NON MANAGEABLE	NOMBRE DE PORTS : 24 PORTS 10BASE-T/100BASE-TX/1000BASE-T PROTOCOLE : CSMA/CD TAUX DE TRANSFERT DE DONNÉES : ETHERNET : 10 MBPS (HALF DUPLEX), 20 MBPS (FULL DUPLEX) FAST ETHERNET : 100 MBPS (HALF DUPLEX), 200 MBPS (FULL DUPLEX) GIGABIT ETHERNET : 2000 MBPS (FULL DUPLEX) TOPOLOGIE : ETOILE CÂBLES RÉSEAUX : 10BASE-T : UTP CAT.3, 4, 5 (100M MAX.) EIA/TIA-586 100 OHMS STP (100 M MAX.) MEDIA INTERFACE EXCHANGE : AJUSTEMENT AUTOMATIQUE MDI/MDI-X POUR TOUS LES PORTS CAPACITÉ : 48 GBPS MÉTHODE DE TRANSMISSION : STORE-AND-FORWARD ALIMENTATION ÉLECTRIQUE INTERNE UNIVERSELLE : 100-240 VAC, 50/60HZ CONSOMMATION ÉLECTRIQUE : 37,5 WATTS (MAX.) DIMENSIONS : 280 MM X 180 MM X 44 MM	06
8	SWITCH 24 PORTS MANAGEABLE	TYPE DE COMMUTATEUR: GÉRÉ BANC DE COMMUTATEURS: L3 QUALITÉ DE SERVICE (QOS): OUI GESTION BASÉE SUR LE WEB: OUI CLASSIFICATION DU TRAFIC: OUI INSPECTION ARP: OUI CONFIGURATION DES PARAMÈTRES DE LOCALISATION (CLI): OUI SUPPORT MIB BRIDGE-MIB QUANTITÉ DE PORTS ETHERNET RJ-45 DE COMMUTATION DE BASE: 24 TYPE DE PORT ETHERNET RJ-45 DE COMMUTATION DE BASE GIGABIT ETHERNET (10/100/1000) TECHNOLOGIE DECÂBLAGE ETHERNET CUIVRE 10BASE-T,10GBASE-T,100BASE-TX,1000BASE-T FULL DUPLEX: OUI ROUTAGE IP: OUI ROUTAGE DES ENTRÉES: 3000 ASSISTANCE CONTRÔLE DES FLUX: OUI PROTOCOL SPANNING TREE (STP): OUI SUPPORT VLAN: OUI NOMBRE DE VLANS: 4096 CAPACITÉ DE COMMUTATION: 128 GBIT/S TAUX DE TRANSFERT : 95,23 MPPS RÉPERTOIRE MAC: 16000 ENTRÉES SUPPORT DE TRAMES ÉTENDUES (JUMBO FRAMES): OUI TRAMES GÉANTES: 9198 TAUX DE TRANSFERT DES PAQUETS: (1 GBPS) 95,23 PPS MÉMOIRE CACHE DE PAQUET: 4,1 MO LISTE DE CONTRÔLE D'ACCÈS (ACL): OUI ALGORITHME DE SÉCURITÉ SOUTENU 128-BIT AES SUPPORT À LA MULTIDIFFUSION: OUI TABLEAU DES ADRESSES MAC MULTIDIFFUSION 1000 ENTRÉES ENTRÉES IPV4 MULTICAST 8000 PROTOCOLES DE GESTION SNMPV1/V2C/V3 PROTOCOLE DE ROUTAGE CDP,EIGRP,OSPF,RIP,VRRP TYPE DE MÉMOIRE: DRAM MÉMOIRE INTERNE 4000 MO MO MÉMOIRE FLASH 4000 MO MO GESTION D'ÉNERGIE BLOC D'ALIMENTATION INCLUS OUI ALIMENTATION REDONDANTE (RPS) OUI TENSION D'ENTRÉE AC 100 - 240 V FRÉQUENCE D'ENTRÉE AC 50/60 HZ COURANT D'ENTRÉE 12 - 6 A PUISANCE PAR-DESSUS ETHERNET CONNEXION ETHERNET, SUPPORTANT L'ALIMENTATION VIA CE PORT (POE) NON CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES TEMPÉRATURE D'OPÉRATION -5 - 45 °C TEMPÉRATURE HORS FONCTIONNEMENT -40 - 70 °C	03

		HUMIDITÉ RELATIVE DE FONCTIONNEMENT (H-H) 5 - 90% ALTITUDE DE FONCTIONNEMENT 0 - 3000 M	
9	TESTEUR DE CÂBLE RJ45 ET RJ11	TESTEUR LAN VTLANS : RJ45 (8P8C), RJ12 (6P6C), RJ11 (6P2C), RJ10 (4P4C) INDICATION LED INTERRUPEUR DE TEST RAPIDE ET LENT LONGUEUR MAX. DU CÂBLE 300 M À TESTER	5
10	TIROIR OPTIQUE 12 TRAVERSÉES SC DUPLEX	TIROIR OPTIQUE 12 TRAVERSÉES SC DUPLEX	3
11	MACHINE À DÉNUDEUSE DE CÂBLE À FIBRE OPTIQUE	UNISTRIP 2545 , GAMME DE TAILLES DE FILS DE 0,03 - 2,08 MM ² (AWG 14 - 32), LONGUEURS DE DÉNUDAGE DE 25 À 45 MM (1" - 1,8").	1
12	PINCE À DÉNUDEUSE DE CÂBLE OPTIQUE	MATÉRIAU : ACIER MATÉRIAU DE LA POIGNÉE : PVC FIBRE COMPATIBLE : 1/2 FIBRE CENTRALE CHAMP D'APPLICATION : CÂBLE OPTIQUE INTÉRIEUR 3X2 MM (LXH) DIAMÈTRE DE LA FIBRE : 125 MM DIAMÈTRE DE REVÊTEMENT DE FIBRE COMPATIBLE : 0,25 MM ET 0,9 MM DUREE DE VIE DE LA LAME : 1 000 FOIS POUR LE NOYAU DE RENFORCEMENT MÉTALLIQUE, 2 000 FOIS POUR LE NOYAU DE RENFORCEMENT NON MÉTALLIQUE	2
13	DÉTECTEUR DE TRAFIC OPTIQUE	EXFO LFD-250B/EXFO PLAGE DE PUISSANCE -35 À 25 DBM	2
14	POINT D'ACCÈS INTDOR LINKSYS ROUTER	LINKSYS WRT54GL ROUTEUR SANS FIL WIFI 54G OPEN SOURCE AVEC SWITCH 4 PORTS PROCESSEUR DOUBLE CŒUR 1,8 GHZ GESTION BIDIRECTIONNELLE DE LA BANDE PASSANTE CONTROL D'ACCES : CLIENT ET SERVEUR SSH, TELNET PROTOCOLES DE ROUTAGE : OSPF, RIP2 GESTION DES VLAN SECURITES : WPA AVEC WDS / WPA/TKIP ET AES / WPA2	2
15	PINCE COUPANTE	VDE- DURCIE HRC 62- POUR CÂBLES SOUPLES OU DURS, 160 MM	5
16	STYLO OPTIQUE PUISSANCE 30 MW	SORTIE LASER: 30 MW LONGUEUR D'ONDE LASER: 650 NM DISTANCE LASER: EN HAUT À 30 KM APPLICATIONS FIBRE: MONOMODE / MULTIMODE CONNECTEURS: CONNECTEUR FC 1,25 MM (OU) CONNECTEUR UNIVERSEL 2,5 MM ONDE CONTINUE ET MODE PULSÉ, PUISSANCE DE SORTIE CONSTANTE PIUSSANCE: 2 PILES AA (NON INCLUSES) MATERIAU DE LA COQUE: ALUMINIUM TAILE: 17,5 X 2,6 CM / 6,89 X 1,02 POUCES	3
17	PINCES À SERTIR INDUSTRIELLE	MATÉRIAU : ACIER À OUTILS MODÈLE : HT-208M CAPACITÉ DE SERTISSAGE : 8P8C/RJ-45(MM ²) ;DIMENSION DE COLIS : 26 X 11 X 3 CM; 284 GRAMMES	10
18	JARRETIÈRE OPTIQUE SC LONGUEUR 2M	FIBRE OPTIQUE MULTIMODE 62,5 / 125 (OM1). ATTÉNUATION MAXIMALE (DB/KM) : 850 / 1300 NM 3,2 / 0,9. BANDE PASSANTE (MHZ-KM) : 850 / 1300 NM 200 / 500. FIBRE OPTIQUE MULTIMODE 50 / 125 (OM2). ATTÉNUATION MAXIMALE (DB/KM) : 850 / 1300 NM 2,7 / 0,7. BANDE PASSANTE (MHZ-KM) : 850 / 1300 NM 400 / 1 200. Gaine diamètre 3 MM.	08
19	JARRETIÈRE LC-SC DUPLEX	CONNECTEURS LWL DE GRANDE QUALITÉ, GARANTISSENT UNE ATTÉNUATION MINIMALE. FIL COMPACT, EMBOUT DE SOULAGEMENT EN KEVLAR, MANTEAU EXTERNE EN PVC. DIAMÈTRE EXTERNE : 2,8 X 6 MM ; ATTÉNUATION MAXIMALE (DB/KM) : 1 300 / 1500 NM 0,45 / 0,28. Gaine diamètre 3 MM.	5
20	PAQUET DE 100 CONNECTEUR UY1	CONNECTEUR DE FIL K1 DE HAUTE QUALITÉ; -ISOLATION MAXIMALE O.D.1.52MM; -CONNECTEUR À DEUX FILS POUR CÂBLE EN CUIVRE MASSIF DE 0.4 À 0.7MM. -JOINTS EN LIGNE À DEUX FILS SUR LE FIL DE CHUTE DU TÉLÉPHONE EN BRONZE PHOSPHOREUX AVEC CONDUCTEURS EN ÉTAIN PLAQUÉ	1
21	PAQUET DE 100 UY2	TYPE : K2 COUPE FIL DIAMÈTRE : 26-19AWG(0.4-0.9MM) ; AVEC GRAISSE Ø CONDUCTEUR 0,4 - 0,9MM	PRESSLOK CONNECTEUR 1

22	PAQUET DE 100 PIÈCES DE TUBE THERMORET RACTABLES 60/40 MM POUR FIBRE OPTIQUE	DENSITY : 0.94G DIELECTRIC LENGTH : 20KV/MM DIELECTRIC CONSTANT : 2.5MAX PRODUCT : HEAT SHRINKABLE FIBER OPTICAL SPLICE PROTECTION SL DIAMETER : 2.5MM LENGTH: : 60MM OR 40MM CAPACITÉ DE PRODUCTION : 100, 000PCS/WEEK OPERATING TEMPERATURE : -45~110 DEGREE	2
----	---	---	---

2- Participation et origine

La participation est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais exerçant dans les domaines de la fourniture des ordinateurs et autres équipements, installées ou représentées au Cameroun et remplissant les conditions avérées dans la fourniture de ce type de matériel.

3- Financement

La prestation objet de la consultation sera financée par le **budget de SUP'PTIC, Exercice 2023.**

4- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de dix millions (10.000.000) de francs CFA TTC.

5- Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés de SUP'PTIC de Yaoundé, porte A7, situé au premier étage du bâtiment administratif, téléphone : 695035822/676314009 dès publication du présent avis.

6- Acquisition du Dossier de Consultation

Le dossier de Consultation, établi en anglais ou en français peut être obtenu au Service des Marchés de SUP'PTIC de Yaoundé, porte A7, situé au premier étage du bâtiment administratif, téléphone : 676314009/695035822 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de vingt mille francs CFA (**20.000**) et sur présentation d'une quittance, payable au compte « compte spécial CAS-ARMP » n° 335988 ouvert dans toutes les agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC).

7- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au service des marchés de SUP'PTIC de Yaoundé, porte A7 au premier étage du bâtiment administratif, téléphone 695035822/676314009 au plus tard le **12/ 05/ 2023** à 12 heures ; heure locale et devra porter la mention : « **DEMANDE DE COTATION N°2023/002/SUP'PTIC/CIPM/2023 DU 10/04/2023 RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SUP'PTIC) DE YAOUNDE. ».**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8- Caution de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 8 de la Demande de Cotation (DC) de deux cent mille (200.000) FCFA et valable pendant trente (**30**) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

A défaut de cette caution de soumission et conformément à l'arrêté n° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres, les PME à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire une hypothèque légale.

9- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente

conformément aux stipulations du Règlement de la Consultation. Elles doivent dater de moins de trois-(03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours.

10- Ouverture des Offres

L'ouverture des Offres se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des Offres techniques et des Offres financières aura lieu **le 12/05/ 2023 à 13 Heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de SUPPTIC dans la salle C9 de SUPPTIC.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante -huit heures (48) est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Toutefois l'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis entraîne le rejet de l'offre.

11- Délai de livraison

Le délai maximum de livraison est fixé à soixante (60) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service.

12- Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture :
 - Qualité du matériel ;
 - En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante -huit heures (48) est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Toutefois l'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis entraîne le rejet de l'offre.
- Non-respect du délai de livraison ;
- Non-conformité du modèle de soumission.
- Note technique minimale insuffisante.

Article 13. Critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après se fera suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non).

- Attestation de solvabilité financière délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le MINFI.
- Références du fournisseur (preuves d'avoir exécuté des prestations similaires d'un montant cumulé d'au moins égal à 10.000.000 FCFA au cours des trois dernières années, 2020 ; 2021 ; 2022).
- Conformité des matériels proposés à au moins 70% des spécifications techniques
- Délai de livraison
- Le service après-vente

14 . Attribution de la Lettre Commande

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du dossier de cotation ; et ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et de quatre (04) oui sur cinq (05) des critères essentiels.

15 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant (quatre-vingt-dix) 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

16- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés de SUPPTIC, porte A7 du bâtiment administratif.

Yaoundé le 10/04/2023

WATCHING Félix

AMPLIATIONS :

- MINMAP (*pour information*)
- ARMP (*pour publication et archivages*)
- Président CIPM (*information*)
- Service des Marchés (*pour affichage et archivage*)

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES
TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

NATIONAL ADVANCED SCHOOL OF POSTS,
TELECOMMUNICATIONS AND INFORMATION AND
COMMUNICATION TECHNOLOGIES

NOTICE OF CONSULTATION FOR A QUOTATION REQUEST

QUOTATION REQUEST N°2023/002/SUPPTIC/CIPM OF **10/04/2023** RELATING TO THE ACQUISITION OF COMPUTER EQUIPMENTS FOR THE NATIONAL ADVANCED SCHOOL POSTS, TELECOMMUNICATIONS AND INFORMATION AND COMMUNICATION TECHNOLOGIES. (SUPPTIC) YAOUNDE



Subject of the Consultation

The SUPPTIC Director launches an open Consultation notice for a price quote relative to the acquisition of computers equipment for SUPPTIC Yaoundé.

2- Consistency of services

The services of this Order Letter include: the supply of:

N°	DESIGNATION	TECHNICAL CHARACTERISTICS	QUANTITY
1	CAT5 305M FTP ARMORED NETWORK CABLE	CAT5 305M FTP SHIELDED NETWORK CABLE ROLL	10
2	1000 RJ45 CONNECTOR PACKAGE		2
3	OPTICAL CONVERTER	WIRING TYPE: 10BASE-T, 100BASE-FX, 100BASE-TX DATA LINK PROTOCOL: 10MB LAN, 100MB DATA TRANSFER RATE: 100 MBPS MAX TRANSFER DISTANCE: 2 KM STATUS FLAGS: PORT STATUS, DUPLEX MODE PORT, POWER, CONNECTED DEVICE, LINK/ACTIVITY FEATURES: FLOW CONTROL, FULL DUPLEX FUNCTION, MDI/MDI-X SWITCH, SELF-NEGOTIATION COMPLIANCE STANDARDS: IEEE 802.3X ENVIRONMENTAL CHARACTERISTICS MINIMUM OPERATING TEMPERATURE: 0° C. MAXIMUM OPERATING TEMPERATURE: 40° OPERATING MOISTURE CONTENT: 10-90%	10
4	HANDLING GANNS	LEATHER HANDLING GANGS	10
5	ROUTER ACCESS POINTS (INDOOR)	ROUTER + 802.11N/B/G AP WITH 5-PORT SWITCH (1 WAN PORT AND 4 LAN PORTS) ALL PORTS ARE MDI/MDI-X (AUTO UPLINK) FULL FIREWALL (NAT, PORT FORWARDING, DMZ, URL FILTERING, DHCP, DYNAMIC DNS, VPN PASS-THROUGH, ETC.)	06

		COMPATIBLE WITH IEEE 802.11N/B/G WIFI STANDARDS AND ATHEROS ALIGN 802.11N 1-STREAM. HIGH SECURITY: WPA/WPA2 (TKIP/AES) AND WEP (64/128/152) SUPPORTS MULTI IP, PPPOE, PPTP AND L2TP INTERNET ACCESS OMNI 5 DBI ANTENNAS	
6	ACCESS POINTS (OUTDOOR)	WIRELESS STANDARD: 802.11 B/G/N/AC02.11 B/G/N/AC TRANSMISSION SPEED: 1200 MBPS FREQUENCIES: 2.4 AND 5 GHZ MAXIMUM TRANSMISSION POWER: 400 MW (27 DBM) INTEGRATED ANTENNA: 2 OMNIDIRECTIONAL EXTERNAL ANTENNAS 3 AND 4 DBI ACCESS POINT OPERATING MODES WEP/WPA2/SSID SECURITY HIDDEN/FILTERED BY MAC, WIRELESS ISOLATION BETWEEN CLIENTS WEB INTERFACE CONFIGURATION MANAGEMENT 802.3AF POE OR 24VDC PASSIVE POE POWER SUPPLY, 10.5W IP65 OUTDOOR SUITABLE PROTECTION OPERATING TEMPERATURE: -30°C ~ + 70°C	07
7	SWITCH 24 PORTS NON MANAGEABLE	NUMBER OF PORTS: 24 PORTS 10BASE-T/100BASE-TX/1000BASE-T PROTOCOL: CSMA/CD DATA TRANSFER RATE: ETHERNET: 10 MBPS (HALF DUPLEX), 20 MBPS (FULL DUPLEX) FAST ETHERNET: 100 MBPS (HALF DUPLEX), 200 MBPS (FULL DUPLEX) GIGABIT ETHERNET: 2000 MBPS (FULL DUPLEX) TOPOLOGY: STAR NETWORK CABLES: 10BASE-T: UTP CAT.3, 4, 5 (100M MAX.) EIA/TIA-568 100 OHMS STP (100 M MAX.) MEDIA INTERFACE EXCHANGE: AUTOMATIC MDI/MDI-X ADJUSTMENT FOR ALL PORTS CAPACITY: 48 GBPS TRANSMISSION METHOD: STORE-AND-FORWARD UNIVERSAL INTERNAL POWER SUPPLY: 100-240 VAC, 50/60HZ POWER CONSUMPTION: 37.5 WATTS (MAX.) DIMENSIONS: 280 MM X 180 MM X 44 MM	06
8	SWITCH 24 PORTS MANAGABLE	SWITCH TYPE: MANAGED SWITCH BANK: L3 QUALITY OF SERVICE (QOS): YES WEB-BASED MANAGEMENT: YES, TRAFFIC CLASSIFICATION: YES, ARP INSPECTION: YES CONFIGURING LOCATION SETTINGS (CLI): YES, BRIDGE-MIB SUPPORT MIB 45 ETHERNET PORTS: 24 TYPE OF GIGABIT ETHERNET BASE SWITCHING RJ-45 ETHERNET PORT (10/100/1000) COPPER 10BASE-T,10GBASE-T,100BASE-TX,1000BASE-T FULL DUPLEX ETHERNET PORT: YES IP ROUTING: YES INPUT ROUTING: 3000 ASSISTANCE FLOW CONTROL: YES PROTOCOL SPANNING TREE (STP): YES VLAN SUPPORT: YES NUMBER OF VLANS: 4096 SWITCHING CAPACITY: 128 GBPS TRANSFER RATE: 95.23 MPPS MAC DIRECTORY: 16000 ENTRIES JUMBO FRAMES SUPPORT: YES GIANT FRAMES: 9198 PACKET TRANSFER RATE: (1 GBPS) 95.23 PPS PACKET CACHE: 4.1MB ACCESS CONTROL LIST (ACL): YES AES 128-BIT BACKED SECURITY ALGORITHM MULTICAST SUPPORT: YES 1000-INPUT MULTICAST MAC ADDRESS ARRAY IPV4 MULTICAST 8000 ENTRIES SNMPV1/V2C/V3 MANAGEMENT PROTOCOLS ROUTING PROTOCOL CDP, EIGRP, OSPF, RIP, VRRP MEMORY TYPE: DRAM 4000MB INTERNAL MEMORY 4000MB FLASH MEMORY ENERGY MANAGEMENT POWER SUPPLY INCLUDED YES REDUNDANT POWER SUPPLY (RPS) YES AC INPUT VOLTAGE 100 - 240 V AC INPUT FREQUENCY 50/60 HZ INPUT CURRENT 12 - 6 A POWER OVER ETHERNET ETHERNET CONNECTION, SUPPORTING POWER THROUGH THIS PORT (POE) NO ENVIRONMENTAL CONDITIONS OPERATING TEMPERATURE -5 - 45 °C NON-OPERATING TEMPERATURE -40 - 70 °C OPERATING RELATIVE HUMIDITY (H-H) 5 - 90% OPERATING ALTITUDE 0 - 3000 M	03

9	RJ45 AND RJ1 1 CABLE TEST ER	VTLANS LAN TESTER: RJ45 (8P8C), RJ12 (6P6C), RJ11 (6P2C), RJ10 (4P4C) LED INDICATION FAST AND SLOW TEST SWITCH MAX. LENGTH 300 M CABLE TO TEST	5
10	DUPLEX SC 12 - THROUGH OPTICAL DRAWER	DUPLEX SC 12-THROUGH OPTICAL DRAWER	3
11	FIBER OPTIC CABLE STRIPPER MACHINE	UNISTRIP 2545 , WIRE SIZE RANGE 0.03 - 2.08 MM ² (AWG 14 - 32), STRIPPING LENGTHS 2.5 - 45 MM (1" - 1.8").	1
12	OPTICAL CABLE STRIPPER C LAMP	MATERIAL: STEEL MATERIAL OF THE HANDLE: PVC COMPATIBLE FIBER: 1/2 CORE FIBER SCOPE: 3X2 MM INDOOR OPTICAL CABLE (LXH) FIBER DIAMETER: 125 MM COMPATIBLE FIBER COATING DIAMETER: 0.25 MM AND 0.9 MM BLADE LIFE: 1,000 TIMES FOR METAL REINFORCEMENT CORE, 2,000 TIMES FOR NON-METAL REINFORCEMENT CORE	2
13	OPTICAL TRAFFIC DETECTOR	EXFO LFD-250B/EXFO POWER RANGE -35 TO 25 DBM	2
14	INTDOR LINK SYS ROUTER ACCESS POINT	LINKSYS WRT54GL WIRELESS 54G OPEN SOURCE WIFI ROUTER WITH 4-PORT SWITCH DUAL-CORE 1.8GHZ PROCESSOR BI-DIRECTIONAL BANDWIDTH MANAGEMENT ACCESS CONTROL: SSH CLIENT AND SERVER, TELNET ROUTING PROTOCOLS: OSPF, RIP2 MANAGING VLANS SECURITY: WPA WITH WDS / WPA/TKIP AND AES / WPA2	2
15	CUTTING CLAMP	VDE- HARDENED HRC 62- FOR FLEXIBLE OR HARD CABLES, 160 MM	5
16	OPTICAL PEN POWER 30 M W	LASER OUTPUT: 30 MW LASER WAVELENGTH: 650 NM LASER DISTANCE: HIGH TO 30 KM FIBER APPLICATIONS: MONOMODE / MULTIMODE CONNECTORS: 1.25 MM FC CONNECTOR (OR) 2.5 MM UNIVERSAL CONNECTOR CONTINUOUS WAVE AND PULSED MODE, CONSTANT OUTPUT POWER POWER: 2 AA BATTERIES (NOT INCLUDED) MATERIAL OF THE SHELL: ALUMINUM SIZE: 17.5 X 2.6 CM / 6.89 X 1.02 INCHES	3
17	INDUSTRIAL CRIMPING TOOLS	MATERIAL: TOOL STEEL MODEL NO.: HT-208M CRIMPING CAPACITY: 8P8C/RJ 45(MM ²); PACKAGE SIZE: 26 X 11 X 3 CM; 284 GRAMS	10
18	OPTICAL GARTER SC LENGTH 2M	MULTIMODE OPTICAL FIBER 62.5 / 125 (OM1). MAXIMUM ATTENUATION (DB/KM): 850 / 1300 NM 3.2 / 0.9. BANDWIDTH (MHZ-KM): 850 / 1300 NM 200 / 500. 50 / 125 (OM2) MULTIMODE OPTICAL FIBER. MAXIMUM ATTENUATION (DB/KM): 850 / 1300 NM 2.7 / 0.7. BANDWIDTH (MHZ-KM): 850 / 1300 NM 400 / 1,200. SHEATH DIAMETER 3 MM.	08
19	LC-SC DUPLEX GARTER	HIGH QUALITY LWL CONNECTORS, GUARANTEE MINIMAL ATTENUATION. COMPACT WIRE, KEVLAR RELIEF TIP, PVC OUTER COAT. EXTERNAL DIAMETER: 2.8 X 6 MM; MAXIMUM ATTENUATION (DB/KM): 1300 / 1500 NM 0.45 / 0.28. SHEATH DIAMETER 3 MM.	5
20	PACKAGE OF 100 UY1 CONNECTOR	HIGH QUALITY K1 WIRE CONNECTOR; -MAXIMUM INSULATION O.D.1.52MM; -TWO WIRE CONNECTOR FOR SOLID COPPER CABLE FROM 0.4 TO 0.7MM.	1

		- TWO WIRE INLINE JOINTS ON PHOSPHOROUS BRONZE PHONE DROP WIRE WITH PLATED TIN CONDUCTORS	
21	PACK OF 100 UY2	TYPE: K2 WIRE CUTTING DIAMETER: 26-19AWG(0.40.9MM); 0,4 - 0,9MM PRESSLOK CONNECTOR WITH GREASE Ø CONDUCTOR	1
22	PACKAGE OF 100 PIECES OF 60/40 MM HEAT SHRINKABLE TUBE FOR OPTICAL FIBER	DENSITY: 0.94G DIELECTRIC LENGTH: 20KV/MM CONSTANT DIELECTRIC: 2.5MAX PRODUCT: HEAT SHRINKABLE FIBER OPTICAL SPLICE PROTECTION SL DIAMETER: 2.5MM LENGTH: 60MM OR 40MM PRODUCTION CAPACITY: 100, 000PCS/WEEK OPERATING TEMPERATURE: -45~110 DEGREE	2

Participation and Origin

Participation in this open Consultation notice for a price quote is open to all companies under Cameroonian law specializing in the field of computers, established or represented in Cameroon and fulfilling the conditions proven in the supply of this type of delivery.

3- Financing

The benefit to be consulted will be financed from SUP'PTIC's budget, 2023.

4- Estimated cost

The estimated cost is ten million (10.000.000) Francs CFA TTC.

5- Consultating the file

The file can be consulted at working hours at SUP'PTIC of Yaoundé Contract's Service, Room A7, located on the first floor of the administrative building, phone: 695035822/676314009 of publication of this notice.

6- Acquisition of the Consultation file

The bidding documents, drawn up in French or in English, can be obtained from SUP'PTIC of Yaoundé, Room A7, located on the first floor of the administrative building, telephone: 676314009/695035822 from the publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of twenty thousand CFA francs (20.000) and upon presentation of a receipt payable to account "CAS-ARMP special account" No. 335988 opened in all branches of the International Bank of Cameroon for Savings and Credit (BICEC)

7- Delivery of offers

Each offer drafted in French or in English in seven (07) copies, of which the original and six (06) copies marked as such, must reach the Contracts service of the SUP'PTIC of Yaoundé, door A7 to first floor of the administrative building, telephone 695035822/676314009 at the latest on **12/05/2023** to 12. hours; local time and should be marked: **QUOTATION REQUEST NO 2023/002/SUP'PTIC/CIPM/2023 OF 10/04/2023 FOR THE ACQUISITION OF COMPUTERS EQUIPMENTSFOR THE NATIONAL SCHOOL OF POSTS, TELECOMMUNICATIONS AND INFORMATION AND COMMUNICATION TECHNOLOGIES (SUP'PTIC) IN YAOUNDE.**

"Not to be opened until the round of recounting"

8- Provisionnal bond

Each tenderer must attach to his administrative documents a tender bond issued by a first-class bank approved by the Ministry of Finance and listed in Exhibit 8 of two hundred

thousand (200.000) CFA CD and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers.

In the absence of the tender guarantee and in accordance with Order No 093/CAB/PM of 5 November 2002 fixing the amounts of the tender guarantee and the costs of the tender dossier, SMEs with capital and national managers may produce a legal mortgage.

9- Admissibility of tenders

On pain of rejection, the required administrative documents must be produced in original or certified true copies by the issuing service or competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Supplementary Regulations of the Invitation to Tender. They must be less than three (03) months old or have been established after the date of signing of the notice of invitation to tender.

Any incomplete offer in accordance with the requirements of the Bidding Documents will be declared inadmissible. In particular, the absence of the bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry of Finance or the non-compliance with the templates of the Tender Documents will result in outright rejection of the tender offer without any recourse.

10- Opening of the tenders

The opening of the folds will be done in a time.

The opening of administrative documents and technical and financial offers will take place on **12/05/ 2023** at 13 hours by the Internal Procurement Commission placed with SUPPTIC in Room C9 at SUPPTIC.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

In the event of the absence or nonconformity of a part of the administrative file when opening the folds, a period of fortyeight hours (48) shall be granted to the tenderers concerned to produce or replace the part in question. However, the absence of the tender security at the opening of the tenders shall lead to the rejection of the tenders.

11- Delivery period

The maximum delivery time is 60 (sixty) days from the date of notification of the service order.

12- Eliminatory Criteria

- Absence of the bid bond;
- False declaration or forged document;
- Non-compliance to major technical specifications of the supply:
 - Quality of material

In the event of the absence or nonconformity of a part of the administrative file when opening the folds, a period of fortyeight hours (48) shall be granted to the tenderers concerned to produce or replace the part in question. However, the absence of the tender security at the opening of the tenders shall lead to the rejection of the tenders.

- Non -respect of the delivery time;
- Non-compliance of the bid bond model;
- Minimum insufficient technical note.

13- Assignment of the order letter

The offer recognised to comply with the technical specifications and which is rated lowest shall be retained.

14- validity period of tenders

Bidders remain committed to their bids for 90 days from the deadline for submission of bids.

15- Further information

Additional information can be obtained during working hours at the SUPPTIC business service, door A7 of the administrative building

Yaoundé on 10/04/2023

WATCHING Félix

AMPLIATIONS :

- MINMAP (*for information*)
- ARMP (*for publication and archiving*)
- CIPM President (*for information*)
- Contract office (*for posting and archiving*)

PIECE N° 2 - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

A. COMPOSITION DES OFFRES

ARTICLE 1er : DOSSIER DE CONSULTATION

1.1. Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- (a) La lettre de soumission datée et signée ;
- (b) Les spécifications techniques ou termes de référence ;
- (c) Le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (d) Le projet de Lettre Commande ;
- (e) Le modèle de tableau de comparaison des offres.

1.2. Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications techniques contenues dans le dossier de consultation.

B. PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 2 : LANGUE DE L'OFFRE

L'Offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'Offre seront rédigées en français ou en anglais.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

L'Offre présentée par le soumissionnaire comprend les documents suivants dûment remplis :

- (a) La lettre de soumission datée et signée ;
- (c) Le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé ;

ARTICLE 4 : CONFORMITE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Les dossiers administratifs à soumettre doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

- Déclaration d'intention de soumissionner timbrée et signée suivant le modèle joint ;
- Une Attestation de non redevance fiscale ;
- Une Attestation de non faillite ;
- Un Numéro d'identification du contribuable ;
- Une caution de Soumission ;
- Une Attestation CNPS ;
- Une Attestation de domiciliation bancaire délivrée par un établissement agréé par le MINFI ;
- Une Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP ;
- Une quittance d'achat du dossier de demande de cotation ;
- Un plan de localisation de la structure signé par le prestataire ;
- Un registre de Commerce.

ARTICLE 5 : OFFRE

5.1. Le prestataire précisera dans la soumission le lieu de livraison et les prix hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et tous droits de douanes.

5.2. Le prestataire complétera le bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de consultation, en indiquant les différentes rubriques dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque rubrique.

5.3. Le prestataire remplira et signera le projet de lettre commande y compris les spécifications techniques.

ARTICLE 6 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix sont libellés en francs CFA

ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les Offres seront valables pour une période de QUATRE VINGT DIX (90) jours à compter de la date de l'ouverture des plis.

C. DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 8 : CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Les soumissionnaires placeront l'original et SIX (06) copies de leurs Offres dans une enveloppe cachetée.

L'enveloppe extérieure devra contenir deux enveloppes cachetées ;

- (a) adressée au MAITRE D'OUVRAGE à l'adresse indiquée dans le dossier de Demande de Cotation ;
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation indiqués dans le dossier de Demande de Cotation.

La première enveloppe portera la mention "**Pièces administratives**" et contiendra les pièces mentionnées à l'article 4.

La deuxième enveloppe portera la mention "**Offre technico-financière**" et contiendra la soumission proprement dite, suivant modèle joint; timbrée et signée, ainsi que les documents donnant le détail des prix proposés dans les conditions de la présente Demande de Cotation (ces prix seront fermes et non révisables); les prospectus originaux avec les photos ,accompagnés de fiches techniques des matériels proposés; ainsi que le modèle de Lettre commande y compris les spécifications techniques, paraphés et signés à la dernière page.

Toute soumission non conforme en tous points aux prescriptions de la présente Demande de Cotation sera rejetée

ARTICLE 9 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Les Offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date mentionnés dans l'avis de consultation de la demande de cotation au point 8.

D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 10 : OUVERTURE DES PLIS

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de SUP'PTIC ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des plis aura lieu le **12/05/2023** à 13 heures précises.

ARTICLE 11 : VERIFICATION DE LA CONFORMITE ET COMPARAISON DES OFFRES

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de SUP'PTIC procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- ❖ L'examen de la conformité des offres au plan administratif et au point de vue de délais et des spécifications techniques.
- ❖ Comparaison des Offres financières :la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant les cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- ❖ L'élaboration d'un tableau récapitulatif des Offres.

ARTICLE 12 : DROIT DE MODIFIER DES QUANTITES

Le MAITRE D'OUVRAGE, au moment de l'attribution de la Lettre Commande, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer de QUINZE POUR CENT (15%) au plus la quantité des fournitures et de services spécifiés dans le bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de SUP'PTIC proposera l'attribution de la Lettre Commande au cocontractant dont elle aura déterminé que l'Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier de Demande de Cotation, et qu'elle est l'Offre la moins disante.

ARTICLE 14 : COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le MAITRE D'OUVRAGE décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Consultation Ouverte, par la voie de presse et/ou par voie de d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le délai de livraison ;
- d) le montant du Marché.

ARTICLE 15 : SIGNATURE DE LA LETTRE COMMANDE

Dans les QUINZE (15) jours qui suivent l'attribution, la Lettre Commande sera signée par le MAITRE D'OUVRAGE et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

ARTICLE 16 : CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES

Le Président, les membres de la commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) est coupable de « corruption » quiconque Offre, donne, sollicite, ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché.

- (ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable au MAITRE D'OUVRAGE. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'Offre) visant à maintenir artificiellement les prix des Offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le MAITRE D'OUVRAGE des avantages de cette dernière.
- (iii) Tout soumissionnaire passible de corruption et manœuvre frauduleuse verra son Offre rejetée conformément au code des Marchés Publics.

PIECE N° 3 – SPECIFICATIONS TECHNIQUES

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

N°	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	QTE
1	CÂBLE RÉSEAU BLINDÉ FTP CAT5 DE 305 M	ROULEAU DE CÂBLE RÉSEAU BLINDÉ FTP CAT5 DE 305 M	10
2	PAQUET DE 1000 CONNECTEURS RJ45		2
3	CONVERTISEUR OPTIQUE	TYPE DE CÂBLAGE: 10BASE-T, 100BASE-FX, 100BASE-TX PROTOCOLE DE LIAISON DE DONNÉES: 10MB LAN, 100MB DÉBIT DE TRANSFERT DE DONNÉES: 100 MBITS/S DISTANCE DE TRANSFERT MAX: 2 KM INDICATEURS D'ÉTAT: STATUT DU PORT, PORT MODE DUPLEX, ALIMENTATION, PÉRIPHÉRIQUE CONNECTÉ, LIAISON/ACTIVITÉ CARACTÉRISTIQUES: CONTRÔLE DU FLUX, FONCTION DUPLEX INTÉGRAL, COMMUTATEUR MDI/MDI-X, AUTO-NÉGOCIATION NORMES DE CONFORMITÉ: IEEE 802.3X CARACTÉRISTIQUES D'ENVIRONNEMENT TEMPÉRATURE MINIMALE DE FONCTIONNEMENT: 0 °C TEMPÉRATURE MAXIMALE DE FONCTIONNEMENT: 40 °C TAUX D'HUMIDITÉ EN FONCTIONNEMENT: 10 - 90%	10
4	GANGS DE MANUTENTION	GANGS DE MANUTENTION EN CUIR	10
5	POINTS D'ACCÈS ROUTEUR (INDOOR)	ROUTEUR + POINT D'ACCÈS 802.11N/B/G AVEC COMMUTATEUR 5 PORTS (1 PORT WAN ET 4 PORTS LAN) TOUS LES PORTS SONT DE TYPE MDI/MDI-X (AUTO UPLINK) PARE-FEU COMPLET (NAT, TRANSFERT DE PORT, DMZ, FILTRAGE D'URL, DHCP, DYNAMIC DNS, VPN PASS-THROUGH, ETC.) COMPATIBLE AVEC LES NORMES WIFI IEEE 802.11N/B/G ET AHEROS ALIGN 802.11N 1-STREAM. SÉCURITÉ ÉLEVÉE : WPA/WPA2 (TKIP/AES) ET WEP (64/128/152) SOUTIEN DES ACCÈS INTERNET MULTI IP, PPPoE, PPTP ET L2TP ANTENNES OMNI 5 DBI	06
6	POINTS D'ACCÈS (OUTDOOR)	STANDARD SANS FIL : 802.11 B/G/N/AC02.11 B/G/N/AC VITESSE DE TRANSMISSION: 1200 MBPS FRÉQUENCES: 2.4 ET 5 GHZ PUISANCE MAXIMALE TRANSMISSION : 400 MW (27 DBM) ANTENNE INTÉGRÉE: 2 ANTENNES EXTERNES 3 ET 4 DBI OMNIDIRECTIONNELLES MODES DE FONCTIONNEMENT POINT D'ACCÈS SÉCURITÉ WEP/WPA2/SSID MASQUÉ/FILTRÉ PAR MAC, ISOLATION SANS FIL ENTRE LES CLIENTS GESTION CONFIGURATION PAR INTERFACE WEB ALIMENTATION POE 802.3AF OU POE PASSIF 24 VDC, 10.5 W PROTECTION APTE POUR EXTÉRIEUR IP65 TEMPÉRATURE FONCTIONNEMENT: -30°C ~ + 70°C	07
7	SWITCH 24 PORTS NON MANAGEABLE	NOMBRE DE PORTS : 24 PORTS 10BASE-T/100BASE-TX/1000BASE-T PROTOCOLE : CSMA/CD TAUX DE TRANSFERT DE DONNÉES : ETHERNET : 10 MBPS (HALF DUPLEX), 20 MBPS (FULL DUPLEX) FAST ETHERNET : 100 MBPS (HALF DUPLEX), 200 MBPS (FULL DUPLEX) GIGABIT ETHERNET : 2000 MBPS (FULL DUPLEX) TOPOLOGIE : ETOILE CÂBLES RÉSEAUX : 10BASE-T : UTP CAT.3, 4, 5 (100M MAX.) EIA/TIA-568 100 OHMS STP (100 M MAX.) MEDIA INTERFACE EXCHANGE : AJUSTEMENT AUTOMATIQUE MDI/MDI-X POUR TOUS LES PORTS CAPACITÉ : 48 GBPS MÉTHODE DE TRANSMISSION : STORE-AND-FORWARD ALIMENTATION ÉLECTRIQUE INTERNE UNIVERSELLE : 100-240 VAC, 50/60HZ CONSOMMATION ÉLECTRIQUE : 37,5 WATTS (MAX.) DIMENSIONS : 280 MM X 180 MM X 44 MM	06

8	SWITCH 24 PORTS MANAGEABLE	<p>TYPE DE COMMUTATEUR: GÉRÉ BANC DE COMMUTATEURS: L3 QUALITÉ DE SERVICE (QOS): OUI</p> <p>GESTION BASÉE SUR LE WEB: OUI CLASSIFICATION DU TRAFIC: OUI INSPECTION ARP: OUI</p> <p>CONFIGURATION DES PARAMÈTRES DE LOCALISATION (CLI): OUI SUPPORT MIB BRIDGE-MIB QUANTITÉ DE PORTS ETHERNET RJ-45 DE COMMUTATION DE BASE: 24 TYPE DE PORT ETHERNET RJ-45 DE COMMUTATION DE BASE GIGABIT ETHERNET (10/100/1000) TECHNOLOGIE DECÂBLAGE ETHERNET CUIVRE 10BASE-T,10GBASE-T,100BASE-TX,1000BASE-T FULL DUPLEX: OUI ROUTAGE IP: OUI ROUTAGE DES ENTRÉES: 3000 ASSISTANCE CONTRÔLE DES FLUX: OUI PROTOCOLESSPANNING TREE (STP): OUI</p> <p>SUPPORT VLAN: OUI</p> <p>NOMBRE DE VLANS: 4096</p> <p>CAPACITÉ DE COMMUTATION: 128 GBIT/S</p> <p>TAUX DE TRANSFERT : 95,23 MPPS</p> <p>RÉPERTOIRE MAC: 16000 ENTRÉES</p> <p>SUPPORT DE TRAMES ÉTENDUES (JUMBO FRAMES): OUI</p> <p>TRAMES GÉANTES: 9198</p> <p>TAUX DE TRANSFERT DES PAQUETS: (1 GBPS) 95,23 PPS</p> <p>MÉMOIRE CACHE DE PAQUET: 4,1 MO</p> <p>LISTE DE CONTRÔLE D'ACCÈS (ACL): OUI</p> <p>ALGORITHME DE SÉCURITÉ SOUTENU 128-BIT AES</p> <p>SUPPORT À LA MULTIDIFFUSION: OUI</p> <p>TABLEAU DES ADRESSES MAC MULTIDIFFUSION 1000 ENTRÉES</p> <p>ENTRÉES IPV4 MULTICAST 8000</p> <p>PROTOCOLES DE GESTION SNMPV1/V2C/V3</p> <p>PROTOCOLE DE ROUTAGE CDP,EIGRP,OSPF,RIP,VRRP</p> <p>TYPE DE MÉMOIRE: DRAM</p> <p>MÉMOIRE INTERNE 4000 MO MO</p> <p>MÉMOIRE FLASH 4000 MO MO</p> <p>GESTION D'ÉNERGIE</p> <p>BLOC D'ALIMENTATION INCLUS OUI</p> <p>ALIMENTATION REDONDANTE (RPS) OUI TENSION D'ENTRÉE AC 100 - 240 V</p> <p>FRÉQUENCE D'ENTRÉE AC 50/60 HZ</p> <p>COURANT D'ENTRÉE 12 - 6 A</p> <p>PUISSEANCE PAR-DESSUS ETHERNET</p> <p>CONNEXION ETHERNET, SUPPORTANT L'ALIMENTATION VIA CE PORT (POE) NON</p> <p>CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES</p> <p>TEMPÉRATURE D'OPÉRATION -5 - 45 °C</p> <p>TEMPÉRATURE HORS FONCTIONNEMENT -40 - 70 °C</p> <p>HUMIDITÉ RELATIVE DE FONCTIONNEMENT (H-H) 5 - 90%</p> <p>ALTITUDE DE FONCTIONNEMENT 0 - 3000 M</p>	03
9	TESTEUR DE CÂBLE RJ45 ET RJ11	TESTEUR LAN VTLAN5 : RJ45 (8P8C), RJ12 (6P6C), RJ11 (6P2C), RJ10 (4P4C) INDICATION LED INTERRUPTEUR DE TEST RAPIDE ET LENT LONGUEUR MAX. DU CÂBLE 300 M À TESTER	5
10	TIROIR OPTIQUE 12 TRAVERSÉES SC DUPLEX	TIROIR OPTIQUE 12 TRAVERSÉES SC DUPLEX	3
11	MACHINE À DÉNUDEUSE DE CABLE À FIBRE OPTIQUE	UNISTRIP 2545 , GAMME DE TAILLES DE FILS DE 0,03 - 2,08 MM ² (AWG 14 - 32), LONGUEURS DE DÉNUDAGE DE 25 À 45 MM (1" - 1,8").	1
12	PINCE À DÉNUDEUSE DE CABLE OPTIQUE	MATÉRIAU : ACIER MATÉRIAU DE LA POIGNÉE : PVC FIBRE COMPATIBLE : 1/2 FIBRE CENTRALE CHAMP D'APPLICATION : CÂBLE OPTIQUE INTÉRIEUR 3X2 MM (LXH) DIAMÈTRE DE LA FIBRE : 125 MM DIAMÈTRE DE REVÊTEMENT DE FIBRE COMPATIBLE : 0,25 MM ET 0,9 MM DURÉE DE VIE DE LA LAME : 1 000 FOIS POUR LE NOYAU DE RENFORCEMENT MÉTALLIQUE, 2 000 FOIS POUR LE NOYAU DE RENFORCEMENT NON MÉTALLIQUE	2
13	DÉTECTEUR DE TRAFIC OPTIQUE	EXFO LFD-250B/EXFO PLAGE DE PUISSANCE -35 À 25 DBM	2
14	POINT D'ACCÈS INTDOR LINKSYS ROUTER	LINKSYS WRT54GL ROUTEUR SANS FIL WIFI 54G OPEN SOURCE AVEC SWITCH 4 PORTS PROCESSEUR DOUBLE CŒUR 1,8 GHZ GESTION BIDIRECTIONNELLE DE LA BANDE PASSANTE CONTROL D'ACCÈS : CLIENT ET SERVEUR SSH, TELNET PROTOCOLES DE ROUTAGE : OSPF, RIP2	2

		GESTION DES VLAN SECURITES : WPA AVEC WDS / WPA/TKIP ET AES / WPA2	
15	PINCE COUPANTE	VDE- DURCIE HRC 62- POUR CÂBLES SOUPLES OU DURS, 160 MM	5
16	STYLO OPTIQUE PUISSANCE 30 MW	SORTIE LASER: 30 MW LONGUEUR D'ONDE LASER: 650 NM DISTANCE LASER: EN HAUTÀ 30 KM APPLICATIONS FIBRE: MONOMODE / MULTIMODE CONNECTEURS: CONNECTEUR FC 1,25 MM (OU) CONNECTEUR UNIVERSEL 2,5 MM ONDE CONTINUE ET MODE PULSÉ, PUISSANCE DE SORTIE CONSTANTE PIUSSANCE: 2 PILES AA (NON INCLUSES) MATERIAU DE LA COQUE: ALUMINIUM TAILLE: 17,5 X 2,6 CM / 6,89 X 1,02 POUCES	3
17	PINCES À SERTIR INDUSTRIEL LE	MATERIAU : ACIER À OUTILS MODÈLE : HT-208M CAPACITÉ DE SERTISSAGE : 8P8C/RJ-45(MM ²) ;DIMENSION DE COLIS : 26 X 11 X 3 CM; 284 GRAMMES	10
18	JARRETIÈRE OPTIQUE SC LONGUEUR 2M	FIBRE OPTIQUE MULTIMODE 62,5 / 125 (OM1). ATTÉNUATION MAXIMALE (DB/KM) : 850 / 1300 NM 3,2 / 0,9. BANDE PASSANTE (MHZ-KM) : 850 / 1300 NM 200 / 500. FIBRE OPTIQUE MULTIMODE 50 / 125 (OM2). ATTÉNUATION MAXIMALE (DB/KM) : 850 / 1300 NM 2,7 / 0,7. BANDE PASSANTE (MHZ-KM) : 850 / 1300 NM 400 / 1 200. Gaine diamètre 3 mm.	08
19	JARRETIÈRE LC-SC DUPLEX	CONNECTEURS LWL DE GRANDE QUALITÉ, GARANTISSENT UNE ATTÉNUATION MINIMALE. FIL COMPACT, EMBOUT DE SOULAGEMENT EN KEVLAR, MANTEAU EXTERNE EN PVC. DIAMÈTRE EXTERNE : 2,8 X 6 MM ; ATTÉNUATION MAXIMALE (DB/KM) : 1 300 / 1500 NM 0,45 / 0,28. Gaine diamètre 3 mm.	5
20	PAQUET DE 100 CONNECTEUR UY1	CONNECTEUR DE FIL K1 DE HAUTE QUALITÉ; -ISOLATION MAXIMALE O.D.1.52MM; -CONNECTEUR À DEUX FILS POUR CÂBLE EN CUIVRE MASSIF DE 0.4 À 0.7MM. -JOINTS EN LIGNE À DEUX FILS SUR LE FIL DE CHUTE DU TÉLÉPHONE EN BRONZE PHOSPHOREUX AVEC CONDUCTEURS EN ÉTAIN PLAQUÉ	1
21	PAQUET DE 100 UY2	TYPE : K2 COUPE FIL DIAMÈTRE : 26-19AWG(0.4-0.9MM) ; AVEC GRAISSE Ø CONDUCTEUR 0,4 - 0,9MM	PRESSLOK CONNECTEUR 1
22	PAQUET DE 100 PIÈCES DE TUBE THERMORETRACTABLES 60/40 MM POUR FIBRE OPTIQUE	DENSITY : 0.94G DIELECTRIC LENGTH : 20KV/MM DIELECTRIC CONSTANT : 2.5MAX PRODUCT : HEAT SHRINKABLE FIBER OPTICAL SPLICE PROTECTION SL DIAMETER : 2.5MM LENGTH: : 60MM OR 40MM CAPACITÉ DE PRODUCTION : 100, 000PCS/WEEK OPERATING TEMPERATURE :-45~110 DEGREE	2

PIECE N° 4 – DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	QTE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	CÂBLE RÉSEAU BLINDÉ FTP CAT5 DE 305 M	ROULEAU DE CÂBLE RÉSEAU BLINDÉ FTP CAT5 DE 305 M	10		
2	PAQUET DE 1000 CONNECTEURS RJ45		2		
3	CONVERTISEUR OPTIQUE	TYPE DE CÂBLAGE: 10BASE-T, 100BASE-FX, 100BASE-TX PROTOCOLE DE LIAISON DE DONNÉES: 10MB LAN, 100MB DÉBIT DE TRANSFERT DE DONNÉES: 100 MBITS/S DISTANCE DE TRANSFERT MAX: 2 KM INDICATEURS D'ÉTAT: STATUT DU PORT, PORT MODE DUPLEX, ALIMENTATION, PÉRIPHÉRIQUE CONNECTÉ, LIAISON/ACTIVITÉ CARACTÉRISTIQUES: CONTRÔLE DU FLUX, FONCTION DUPLEX INTÉGRAL, COMMUTATEUR MDI/MDI-X, AUTO-NÉGOCIATION NORMES DE CONFORMITÉ: IEEE 802.3X CARACTÉRISTIQUES D'ENVIRONNEMENT TEMPÉRATURE MINIMALE DE FONCTIONNEMENT: 0 °C TEMPÉRATURE MAXIMALE DE FONCTIONNEMENT: 40 °C TAUX D'HUMIDITÉ EN FONCTIONNEMENT: 10 - 90%	10		
4	GANGS DE MANUTENTION	GANGS DE MANUTENTION EN CUIR	10		
5	POINTS D'ACCÈS ROUTEUR (INDOOR)	ROUTEUR + POINT D'ACCÈS 802.11N/B/G AVEC COMMUTATEUR 5 PORTS (1 PORT WAN ET 4 PORTS LAN) TOUS LES PORTS SONT DE TYPE MDI/MDI-X (AUTO UPLINK) PARE-FEU COMPLET (NAT, TRANSFERT DE PORT, DMZ, FILTRAGE D'URL, DHCP, DYNAMIC DNS, VPN PASS-THROUGH, ETC.) COMPATIBLE AVEC LES NORMES WIFI IEEE 802.11N/B/G ET AHEROS ALIGN 802.11N 1-STREAM. SÉCURITÉ ÉLEVÉE : WPA/WPA2 (TKIP/AES) ET WEP (64/128/152) SUPPORTE LES ACCÈS INTERNET MULTI IP, PPPOE, PPTP ET L2TP ANTENNES OMNI 5 DBI	06		
6	POINTS D'ACCÈS (OUTDOOR)	STANDARD SANS FIL : 802.11 B/G/N/AC02.11 B/G/N/AC VITESSE DE TRANSMISSION: 1200 MBPS FRÉQUENCES: 2.4 ET 5 GHZ PUISANCE MAXIMALE TRANSMISSION : 400 MW (27 DBM) ANTENNE INTÉGRÉE: 2 ANTENNES EXTERNES 3 ET 4 DBI OMNIDICTIONNELLES MODES DE FONCTIONNEMENT POINT D'ACCÈS SÉCURITÉ WEP/WPA2/SSID MASQUÉ/FILTRÉ PAR MAC, ISOLATION SANS FIL ENTRE LES CLIENTS GESTION CONFIGURATION PAR INTERFACE WEB ALIMENTATION POE 802.3AF OU POE PASSIF 24 VDC, 10.5 W PROTECTION APTÉ POUR EXTÉRIEUR IP65 TEMPÉRATURE FONCTIONNEMENT: -30°C ~ + 70° C	07		
7	SWITCH 24 PORTS NON MANAGEABLE	NOMBRE DE PORTS : 24 PORTS 10BASE-T/100BASE-TX/1000BASE-T PROTOCOLE : CSMA/CD TAUX DE TRANSFERT DE DONNÉES : ETHERNET : 10 MBPS (HALF DUPLEX), 20 MBPS (FULL DUPLEX) FAST ETHERNET : 100 MBPS (HALF DUPLEX), 200 MBPS (FULL DUPLEX) GIGABIT ETHERNET : 2000 MBPS (FULL DUPLEX) TOPOLOGIE : ETOILE CÂBLES RÉSEAUX : 10BASE-T : UTP CAT.3, 4, 5 (100M MAX.) EIA/TIA-586 100 OHMS STP (100 M MAX.) MEDIA INTERFACE EXCHANGE : AJUSTEMENT AUTOMATIQUE MDI/MDI-X POUR TOUS LES PORTS CAPACITÉ : 48 GBPS MÉTHODE DE TRANSMISSION : STORE-AND-FORWARD ALIMENTATION ÉLECTRIQUE INTERNE UNIVERSELLE : 100-240 VAC, 50/60HZ CONSOMMATION ÉLECTRIQUE : 37,5 WATTS (MAX.) DIMENSIONS : 280 MM X 180 MM X 44 MM	06		
8	SWITCH 24 PORTS MANAGEABLE	TYPE DE COMMUTATEUR: GÉRÉ BANC DE COMMUTATEURS: L3 QUALITÉ DE SERVICE (QOS): OUI GESTION BASÉE SUR LE WEB: OUI CLASSIFICATION DU TRAFIC: OUI INSPECTION ARP: OUI CONFIGURATION DES PARAMÈTRES DE LOCALISATION (CLI): OUI SUPPORT MIB BRIDGE-MIB QUANTITÉ DE PORTS ETHERNET RJ-45 DE COMMUTATION DE BASE: 24 TYPE DE PORT ETHERNET RJ-45 DE COMMUTATION DE BASE GIGABIT ETHERNET (10/100/1000) TECHNOLOGIE DÉCÂBLAGE ETHERNET CUIVRE 10BASE-T, 10GBASE-T, 100BASE-TX, 1000BASE-T FULL DUPLEX: OUI ROUTAGE IP: OUI ROUTAGE DES ENTRÉES: 3000 ASSISTANCE CONTRÔLE DES FLUX: OUI PROTOCOLESSPANNING TREE (STP): OUI SUPPORT VLAN: OUI NOMBRE DE VLANS: 4096 CAPACITÉ DE COMMUTATION: 128 GBIT/S TAUX DE TRANSFERT : 95,23 MPPS RÉPERTOIRE MAC: 16000 ENTRÉES SUPPORT DE TRAMES ÉTENDUES (JUMBO FRAMES): OUI	03		

		TRAMES GÉANTES: 9198 TAUX DE TRANSFERT DES PAQUETS: (1 GBPS) 95,23 PPS MÉMOIRE CACHE DE PAQUET: 4,1 MO LISTE DE CONTRÔLE D'ACCÈS (ACL): OUI ALGORITHME DE SÉCURITÉ SOUTENU 128-BIT AES SUPPORT À LA MULTIDIFFUSION: OUI TABLEAU DES ADRESSES MAC MULTIDIFFUSION 1000 ENTRÉES ENTRÉES IPV4 MULTICAST 8000 PROTOCOLES DE GESTION SNMPV1/V2C/V3 PROTOCOLE DE ROUTAGE CDP,EIGRP,OSPF,RIP,VRRP TYPE DE MÉMOIRE: DRAM MÉMOIRE INTERNE 4000 MO MO MÉMOIRE FLASH 4000 MO MO GESTION D'ÉNERGIE BLOC D'ALIMENTATION INCLUS OUI ALIMENTATION REDONDANTE (RPS) OUI TENSION D'ENTRÉE AC 100 - 240 V FRÉQUENCE D'ENTRÉE AC 50/60 HZ COURANT D'ENTRÉE 12 - 6 A PUISANCE PAR-DESSUS ETHERNET CONNEXION ETHERNET, SUPPORTANT L'ALIMENTATION VIA CE PORT (POE) NON CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES TEMPÉRATURE D'OPÉRATION -5 - 45 °C TEMPÉRATURE HORS FONCTIONNEMENT -40 - 70 °C HUMIDITÉ RELATIVE DE FONCTIONNEMENT (H-H) 5 - 90% ALTITUDE DE FONCTIONNEMENT 0 - 3000 M		
9	TESTEUR DE CÂBLE RJ45 ET RJ11	TESTEUR LAN VTLANS : RJ45 (8P8C), RJ12 (6P6C), RJ11 (6P2C), RJ10 (4P4C) INDICATION LED INTERRUPEUR DE TEST RAPIDE ET LENT LONGUEUR MAX. DU CÂBLE 300 M À TESTER	5	
10	TIROIR OPTIQUE 12 TRAVERSÉES SC DUPLEX	TIROIR OPTIQUE 12 TRAVERSÉES SC DUPLEX	3	
11	MACHINE À DÉNUDEUSE DE CÂBLE À FIBRE OPTIQUE	UNISTRIP 2545 , GAMME DE TAILLES DE FILS DE 0,03 - 2,08 MM ² (AWG 14 - 32), LONGUEURS DE DÉNUDAGE DE 25 À 45 MM (1" - 1,8").	1	
12	PINCE À DÉNUDEUSE DE CÂBLE OPTIQUE	MATÉRIAU : ACIER MATÉRIAU DE LA POIGNÉE : PVC FIBRE COMPATIBLE : 1/2 FIBRE CENTRALE CHAMP D'APPLICATION : CÂBLE OPTIQUE INTÉRIEUR 3X2 MM (LXH) DIAMÈTRE DE LA FIBRE : 125 MM DIAMÈTRE DE REVÊTEMENT DE FIBRE COMPATIBLE : 0,25 MM ET 0,9 MM DURÉE DE VIE DE LA LAME : 1 000 FOIS POUR LE NOYAU DE RENFORCEMENT MÉTALLIQUE, 2 000 FOIS POUR LE NOYAU DE RENFORCEMENT NON MÉTALLIQUE	2	
13	DÉTECTEUR DE TRAFIC OPTIQUE	EXFO LFD-250B/EXFO PLAGE DE PUISSEANCE -35 À 25 DBM	2	
14	POINT D'ACCÈS INTDOR LINKSYS ROUTER	LINKSYS WRT54GL ROUTEUR SANS FIL WIFI 54G OPEN SOURCE AVEC SWITCH 4 PORTS PROCESSEUR DOUBLE CŒUR 1,8 GHZ GESTION BIDIRECTIONNELLE DE LA BANDE PASSANTE CONTROL D'ACCÈS : CLIENT ET SERVEUR SSH, TELNET PROTOCOLES DE ROUTAGE : OSPF, RIP2 GESTION DES VLAN SECURITES : WPA AVEC WDS / WPA/TKIP ET AES / WPA2	2	
15	PINCE COUPANTE	VDE- DURCIE HRC 62- POUR CÂBLES SOUPLES OU DURS, 160 MM	5	
16	STYLO OPTIQUE PUissance 30 MW	SORTIE LASER: 30 MW LONGUEUR D'ONDE LASER: 650 NM DISTANCE LASER: EN HAUT À 30 KM APPLICATIONS FIBRE: MONOMODE / MULTIMODE CONNECTEURS: CONNECTEUR FC 1,25 MM (OU) CONNECTEUR UNIVERSEL 2,5 MM ONDE CONTINUE ET MODE PULSÉ, PUissance DE SORTIE CONSTANTE PUissance: 2 PILES AA (NON INCLUSES) MATERIAU DE LA COQUE: ALUMINIUM TAILLE: 17,5 X 2,6 CM / 6,89 X 1,02 POUCES	3	
17	PINCES À SERTIR INDUSTRIELLE	MATÉRIAU : ACIER À OUTILS MODÈLE : HT-208M CAPACITÉ DE SERTISSAGE : 8P8C/RJ-45(MM ²) ;DIMENSION DE COLIS : 26 X 11 X 3 CM; 284 GRAMMES	10	
18	JARREtiÈRE OPTIQUE SC LONGUEUR 2M	FIBRE OPTIQUE MULTIMODE 62,5 / 125 (OM1). ATTÉNUATION MAXIMALE (DB/KM) : 850 / 1300 NM 3,2 / 0,9. BANDE PASSANTE (MHZ-KM) : 850 / 1300 NM 200 / 500. FIBRE OPTIQUE MULTIMODE 50 / 125 (OM2). ATTÉNUATION MAXIMALE (DB/KM) : 850 / 1300 NM 2,7 / 0,7.	08	

		BANDE PASSANTE (MHZ-KM) : 850 / 1300 NM 400 / 1 200. GAINÉ DIAMÈTRE 3 MM.		
19	JARRETIÈRE LC-SC DUPLEX	CONNECTEURS LWL DE GRANDE QUALITÉ, GARANTISSENT UNE ATTÉNUATION MINIMALE. FIL COMPACT, EMBOUT DE SOULAGEMENT EN KEVLAR, MANTEAU EXTERNE EN PVC. DIAMÈTRE EXTERNE : 2,8 X 6 MM ; ATTÉNUATION MAXIMALE (DB/KM) : 1 300 / 1500 NM 0,45 / 0,28. GAINÉ DIAMÈTRE 3 MM.	5	
20	PAQUET DE 100 CONNECTEUR UY1	CONNECTEUR DE FIL K1 DE HAUTE QUALITÉ; -ISOLATION MAXIMALE O.D.1.52MM; -CONNECTEUR À DEUX FILS POUR CÂBLE EN CUIVRE MASSIF DE 0.4 À 0.7MM. -JOINTS EN LIGNE À DEUX FILS SUR LE FIL DE CHUTE DU TÉLÉPHONE EN BRONZE PHOSPHOREUX AVEC CONDUCTEURS EN ÉTAIN PLAQUÉ	1	
21	PAQUET DE 100 UY2	TYPE : K2 COUPE FIL DIAMÈTRE : 26-19AWG(0.4-0.9MM) ; PRESSLOK CONNECTEUR AVEC GRAISSE Ø CONDUCTEUR 0,4 - 0,9MM	1	
22	PAQUET DE 100 PIÈCES DE TUBE THERMORETRAC TABLES 60/40 MM POUR FIBRE OPTIQUE	DENSITY : 0.94G DIELECTRIC LENGTH : 20KV/MM DIELECTRIC CONSTANT : 2.5MAX PRODUCT : HEAT SHRINKABLE FIBER OPTICAL SPLICE PROTECTION SL DIAMETER : 2.5MM LENGTH: : 60MM OR 40MM CAPACITÉ DE PRODUCTION : 100, 000PCS/WEEK OPERATING TEMPERATURE : -45~110 DEGREE	2	
TOTAL (HTVA)				
TVA (19,25°/°)				
IR (5,5) THTVA				
NET A PAYER				
TOTAL (TTC)				

PIECE N° 5 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

5.1- TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE SUP'PTIC DE YAOUNDE

COTATION N°2023/002/SUP'PTIC/CIPM/2023 DU **10/04/2023 RELATIVE A L'ACQUISITION DE
MATERIELS INFORMATIQUES POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES
TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
(SUP'PTIC) DE YAOUNDE.**

Date limite de remise des Offres : **12/05/2023 à 12 heures précises**

Ouverture des plis aura lieu le **12/05/2023** dans la salle C9 de SUP'TIC à **13 heures**

Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés

PIECE N° 6 – MODELE DE LETTRE COMMANDE



LETTRE COMMANDE N°...../SUP'PTIC/CIPM/2022 DU 2023

PASSEE APRES CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE COTATION N°2023/002/SUP'PTIC/CIPM DU **10/04/2023** POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION(SUP'PTIC) DE YAOUNDE.

Maître d'Ouvrage : Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication- (SUP'PTIC).

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE : *[indiquer le titulaire et son adresse complète]*

B.P: Tel _____ Fax : _____

N° R.C : N° Contribuable : _____ ; RIB : _____

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : L'ACQUISITION DES ORDINATEURS

LIEU DE LIVRAISON : *SOIXANTE (60) JOURS*

MONTANTS EN FCFA :

HTVA	
T.V.A.	
TTC	
AIR	
Net à mandater	

DELAI DE LIVRAISON : *Soixante (60) jours*

FINANCEMENT : *budget SUP 'PTIC exercice 2023.*

IMPUTATION : *CHAP : 22 ; ART :222 ; PARAGRAPHE :222 300*

SOUSCRIT, LE _____

SIGNE, LE _____

NOTIFIE, LE _____

ENREGISTRE, LE _____

Entre :

La République du Cameroun, représentée par : Le Directeur de SUP'PTIC DE YAOUNDE
Ci-après dénommée, « Maitre d'Ouvrage »

D'une part,

Et la société

B.P: _____ Tel _____ Fax : _____
N° R.C : _____ N° Contribuable : _____

[indiquer le nom du Cocontractant, son adresse complète ainsi que le nom et la qualité du signataire habilité],

Ci-après dénommée, « Le Cocontractant »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

TITRE II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES(ST)

TITRE III : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

TABLE DE MATIERES

TITRE I-CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 ^{ER}	: OBJET DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 2	: PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE.....
ARTICLE 3	: DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS
ARTICLE 4	: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
ARTICLE 5	: NORMES
ARTICLE 6	: PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE.....
ARTICLE 7	: TEXTES GENERAUX APPLICABLES
ARTICLE 8	: COMMUNICATION
ARTICLE 9	: ORDRES DE SERVICE
ARTICLE 10	: MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 11	: GARANTIES ET CAUTIONS.....
ARTICLE 12	: MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE.....
ARTICLE 13	: LIEU ET MODE DE PAIEMENT
ARTICLE 14	: VARIATION DES PRIX.....
ARTICLE 15	: FORMULES DE REVISION DES PRIX.....
ARTICLE 16	: FORMULES D'ACTUALISATION DES PRIX.....
ARTICLE 17	: AVANCES.....
ARTICLE 18	: PAIEMENT
ARTICLE 19	: INTERETS MORATOIRES.....
ARTICLE 20	: PENALITES DE RETARD.....
ARTICLE 21	: REGIME FISCAL ET DOUANIER.....
ARTICLE 22	: TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDE.....

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 23	: BREVET.....
ARTICLE 24	: LIEU ET DELAIS DE LIVRAISON
ARTICLE 25	: ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR.....
ARTICLE 26	: TRANSPORT ET ASSURANCES.....
ARTICLE 27	: ESSAIS ET SERVICES CONNEXES.....
ARTICLE 28	: SERVICE APRES-VENTE ET CONSOMMABLES.....

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

ARTICLE 29	: DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION TECHNIQUE.....
ARTICLE 30	: RECEPTION PROVISOIRE
ARTICLE 31	: DOCUMENTS A FOURNIR APRES RECEPTION PROVISOIRE
ARTICLE 32	: DELAI DE GARANTIE
ARTICLE 33	: RECEPTION DEFINITIVE.....

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES.....

ARTICLE 34	: RESILIATION DU DE LA LETTRE COMMANDE.....
ARTICLE 35	: CAS DE FORCE MAJEURE
ARTICLE 36	: DIFFERENDS ET LITIGES.....
ARTICLE 37	: EDITION ET DIFFUSION DU PRESENT DE LA LETTRE COMMANDE.....

ARTICLE 38 ET DERNIER	: ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE.....
-----------------------	--

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1er : Objet du marché

1.1 Objet de la lettre commande.

La présente lettre commande a pour objet l'acquisition de matériels informatiques pour l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUP'PTIC) de Yaoundé.

1.2 Consistance des prestations : acquisition de matériels informatiques pour l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUP'PTIC) de Yaoundé dont :

N°	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	QTE
1	CÂBLE RÉSEAU BLINDÉ FTP CAT5 DE 305 M	ROULEAU DE CÂBLE RÉSEAU BLINDÉ FTP CAT5 DE 305 M	10
2	PAQUET DE 1000 CONNECTEURS RJ45		2
3	CONVERTISEUR OPTIQUE	TYPE DE CÂBLAGE: 10BASE-T, 100BASE-FX, 100BASE-TX PROTOCOLE DE LIAISON DE DONNÉES: 10MB LAN, 100MB DÉBIT DE TRANSFERT DE DONNÉES: 100 MBITS/S DISTANCE DE TRANSFERT MAX: 2 KM INDICATEURS D'ÉTAT: STATUT DU PORT, PORT MODE DUPLEX, ALIMENTATION, PÉRIPHÉRIQUE CONNECTÉ, LIAISON/ACTIVITÉ CARACTÉRISTIQUES: CONTRÔLE DU FLUX, FONCTION DUPLEX INTÉGRAL, COMMUTATEUR MDI/MDI-X, AUTO-NÉGOCIATION NORMES DE CONFORMITÉ: IEEE 802.3X CARACTÉRISTIQUES D'ENVIRONNEMENT TEMPÉRATURE MINIMALE DE FONCTIONNEMENT: 0 °C TEMPÉRATURE MAXIMALE DE FONCTIONNEMENT: 40 °C TAUX D'HUMIDITÉ EN FONCTIONNEMENT: 10 - 90%	10
4	GANGS DE MANUTENTION	GANGS DE MANUTENTION EN CUIR	10
5	POINTS D'ACCÈS ROUTEUR (INDOOR)	ROUTEUR + POINT D'ACCÈS 802.11N/B/G AVEC COMMUTATEUR 5 PORTS (1 PORT WAN ET 4 PORTS LAN) TOUS LES PORTS SONT DE TYPE MDI/MDI-X (AUTO UPLINK) PARE-FEU COMPLET (NAT, TRANSFERT DE PORT, DMZ, FILTRAGE D'URL, DHCP, DYNAMIC DNS, VPN PASS-THROUGH, ETC.) COMPATIBLE AVEC LES NORMES WIFI IEEE 802.11N/B/G ET ATHEROS ALIGN 802.11N 1-STREAM. SÉCURITÉ ÉLEVÉE : WPA/WPA2 (TKIP/AES) ET WEP (64/128/152) SUPPORTE LES ACCÈS INTERNET MULTI IP, PPPoE, PPTP ET L2TP ANTENNES OMNI 5 DBI	06
6	POINTS D'ACCÈS (OUTDOOR)	STANDARD SANS FIL : 802.11 B/G/N/AC02.11 B/G/N/AC VITESSE DE TRANSMISSION: 1200 MBPS FRÉQUENCES: 2.4 ET 5 GHZ PUISSE MAXIMALE TRANSMISSION : 400 MW (27 DBM) ANTENNE INTÉGRÉE: 2 ANTENNES EXTERNES 3 ET 4 DBI OMNIDIRECTIONNELLES MODES DE FONCTIONNEMENT POINT D'ACCÈS SÉCURITÉ WEP/WPA2/SSID MASQUÉ/FILTRÉ PAR MAC, ISOLATION SANS FIL ENTRE LES CLIENTS GESTION CONFIGURATION PAR INTERFACE WEB ALIMENTATION POE 802.3AF OU POE PASSIF 24 VDC, 10.5 W PROTECTION APTE POUR EXTÉRIEUR IP65 TEMPÉRATURE FONCTIONNEMENT: -30°C ~ + 70° C	07

7	SWITCH 24 PORTS NON MANAGEABLE	<p>NOMBRE DE PORTS : 24 PORTS 10BASE-T/100BASE-TX/1000BASE-T PROTOCOLE : CSMA/CD TAUX DE TRANSFERT DE DONNÉES : ETHERNET : 10 MBPS (HALF DUPLEX), 20 MBPS (FULL DUPLEX) FAST ETHERNET : 100 MBPS (HALF DUPLEX), 200 MBPS (FULL DUPLEX) GIGABIT ETHERNET : 2000 MBPS (FULL DUPLEX) TOPOLOGIE : ETOILE CÂBLES RÉSEAUX : 10BASE-T : UTP CAT.3, 4, 5 (100M MAX.) EIA/TIA-586 100 OHMS STP (100 M MAX.) MEDIA INTERFACE EXCHANGE : AJUSTEMENT AUTOMATIQUE MDI/MDI-X POUR TOUS LES PORTS CAPACITÉ : 48 GBPS MÉTHODE DE TRANSMISSION : STORE-AND-FORWARD ALIMENTATION ÉLECTRIQUE INTERNE UNIVERSELLE : 100-240 VAC, 50/60HZ CONSOMMATION ÉLECTRIQUE : 37,5 WATTS (MAX.) DIMENSIONS : 280 MM X 180 MM X 44 MM</p>	06
8	SWITCH 24 PORTS MANAGEABLE	<p>TYPE DE COMMUTATEUR: GÉRÉ BANC DE COMMUTATEURS: L3 QUALITÉ DE SERVICE (QOS): OUI GESTION BASÉE SUR LE WEB:OUI CLASSIFICATION DU TRAFIC: OUI INSPECTION ARP: OUI CONFIGURATION DES PARAMÈTRES DE LOCALISATION (CLI): OUI SUPPORT MIB BRIDGE-MIB QUANTITÉ DE PORTS ETHERNET RJ-45 DE COMMUTATION DE BASE: 24 TYPE DE PORT ETHERNET RJ-45 DE COMMUTATION DE BASE GIGABIT ETHERNET (10/100/1000) TECHNOLOGIE DÉCÂBLAGE ETHERNET CUIVRE 10BASE-T,10GBASE-T,100BASE-TX,1000BASE-T FULL DUPLEX: OUI ROUTAGE IP: OUI ROUTAGE DES ENTRÉES: 3000 ASSISTANCE CONTRÔLE DES FLUX: OUI PROTOCOLLESSPANNING TREE (STP): OUI SUPPORT VLAN: OUI NOMBRE DE VLANS: 4096 CAPACITÉ DE COMMUTATION: 128 GBIT/S TAUX DE TRANSFERT : 95,23 MPPS RÉPERTOIRE MAC: 16000 ENTRÉES SUPPORT DE TRAMES ÉTENDUES (JUMBO FRAMES): OUI TRAMES GÉANTES: 9198 TAUX DE TRANSFERT DES PAQUETS: (1 GBPS) 95,23 PPS MÉMOIRE CACHE DE PAQUET: 4,1 MO LISTE DE CONTRÔLE D'ACCÈS (ACL): OUI ALGORITHME DE SÉCURITÉ SOUTENU 128-BIT AES SUPPORT À LA MULTIDIFFUSION: OUI TABLEAU DES ADRESSES MAC MULTIDIFFUSION 1000 ENTRÉES ENTRÉES IPV4 MULTICAST 8000 PROTOCOLES DE GESTION SNMPV1/V2C/V3 PROTOCOLE DE ROUTAGE CDP,EIGRP,OSPF,RIP,VRRP TYPE DE MÉMOIRE: DRAM MÉMOIRE INTERNE 4000 MO MO MÉMOIRE FLASH 4000 MO MO GESTION D'ÉNERGIE BLOC D'ALIMENTATION INCLUS OUI ALIMENTATION REDONDANTE (RPS) OUI TENSION D'ENTRÉE AC 100 - 240 V FRÉQUENCE D'ENTRÉE AC 50/60 HZ COURANT D'ENTRÉE 12 - 6 A PUISSEANCE PAR-DESSUS ETHERNET CONNEXION ETHERNET, SUPPORTANT L'ALIMENTATION VIA CE PORT (POE) NON CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES TEMPÉRATURE D'OPÉRATION -5 - 45 °C TEMPÉRATURE HORS FONCTIONNEMENT -40 - 70 °C HUMIDITÉ RELATIVE DE FONCTIONNEMENT (H-H) 5 - 90% ALTITUDE DE FONCTIONNEMENT 0 - 3000 M</p>	03
9	TESTEUR DE CÂBLE RJ45 ET RJ11	TESTEUR LAN VTLAN5 : RJ45 (8P8C), RJ12 (6P6C), RJ11 (6P2C), RJ10 (4P4C) INDICATION LED INTERRUPTEUR DE TEST RAPIDE ET LENT LONGUEUR MAX. DU CÂBLE 300 M À TESTER	5
10	TIROIR OPTIQUE 12 TRAVERSÉES SC DUPLEX	TIROIR OPTIQUE 12 TRAVERSÉES SC DUPLEX	3
11	MACHINE À DÉNUDEUSE DE CÂBLE À	UNISTRIP 2545 , GAMME DE TAILLES DE FILS DE 0,03 - 2,08 MM ² (AWG 14 - 32), LONGUEURS DE DÉNUDAGE DE 25 À 45 MM (1" - 1,8").	1

	FIBRE OPTIQUE		
12	PINCE À DÉNUDEUSE DE CABLE OPTIQUE	MATÉRIAU : ACIER MATÉRIAU DE LA POIGNÉE : PVC FIBRE COMPATIBLE : 1/2 FIBRE CENTRALE CHAMP D'APPLICATION : CÂBLE OPTIQUE INTÉRIEUR 3X2 MM (LXH) DIAMÈTRE DE LA FIBRE : 125 MM DIAMÈTRE DE REVÊTEMENT DE FIBRE COMPATIBLE : 0,25 MM ET 0,9 MM DURÉE DE VIE DE LA LAME : 1 000 FOIS POUR LE NOYAU DE RENFORCEMENT METALLIQUE, 2 000 FOIS POUR LE NOYAU DE RENFORCEMENT NON MÉTALLIQUE	2
13	DÉTECTEUR DE TRAFIC OPTIQUE	EXFO LFD-250B/EXFO PLAGE DE PUISSANCE -35 À 25 DBM	2
14	POINT D'ACCÈS INTDOR LINKSYS ROUTER	LINKSYS WRT54GL ROUTEUR SANS FIL WIFI 54G OPEN SOURCE AVEC SWITCH 4 PORTS PROCESSEUR DOUBLE CŒUR 1,8 GHZ GESTION BIDIRECTIONNELLE DE LA BANDE PASSANTE CONTROL D'ACCES : CLIENT ET SERVEUR SSH, TELNET PROTOCOLES DE ROUTAGE : OSPF, RIP2 GESTION DES VLAN SECURITES : WPA AVEC WDS / WPA/TKIP ET AES / WPA2	2
15	PINCE COUPANTE	VDE- DURCIE HRC 62- POUR CÂBLES SOUPLES OU DURS, 160 MM	5
16	STYLO OPTIQUE PUISSANCE 30 MW	SORTIE LASER: 30 MW LONGUEUR D'ONDE LASER: 650 NM DISTANCE LASER: EN HAUT À 30 KM APPLICATIONS FIBRE: MONOMODE / MULTIMODE CONNECTEURS: CONNECTEUR FC 1,25 MM (OU) CONNECTEUR UNIVERSEL 2,5 MM ONDE CONTINUE ET MODE PULSÉ, PUISSANCE DE SORTIE CONSTANTE PUISANCE: 2 PILES AA (NON INCLUSES) MATÉRIAU DE LA COQUE: ALUMINIUM TAILLE: 17,5 X 2,6 CM / 6,89 X 1,02 POUCES	3
17	PINCES À SERTIR INDUSTRIEL LE	MATÉRIAU : ACIER À OUTILS MODÈLE : HT-208M CAPACITÉ DE SERTISSAGE : 8P8C/RJ-45(MM ²) ;DIMENSION DE COLIS : 26 X 11 X 3 CM; 284 GRAMMES	10
18	JARRETIÈRE OPTIQUE SC LONGUEUR 2M	FIBRE OPTIQUE MULTIMODE 62,5 / 125 (OM1). ATTÉNUATION MAXIMALE (DB/KM) : 850 / 1300 NM 3,2 / 0,9. BANDE PASSANTE (MHZ-KM) : 850 / 1300 NM 200 / 500. FIBRE OPTIQUE MULTIMODE 50 / 125 (OM2). ATTÉNUATION MAXIMALE (DB/KM) : 850 / 1300 NM 2,7 / 0,7. BANDE PASSANTE (MHZ-KM) : 850 / 1300 NM 400 / 1 200. Gaine diamètre 3 MM.	08
19	JARRETIÈRE LC-SC DUPLEX	CONNECTEURS LWL DE GRANDE QUALITÉ, GARANTISSENT UNE ATTÉNUATION MINIMALE. FIL COMPACT, EMBOUT DE SOULAGEMENT EN KEVLAR, MANTEAU EXTERNE EN PVC. DIAMÈTRE EXTERNE : 2,8 X 6 MM ; ATTÉNUATION MAXIMALE (DB/KM) : 1 300 / 1500 NM 0,45 / 0,28. Gaine diamètre 3 MM.	5
20	PAQUET DE 100 CONNECTEUR UY1	CONNECTEUR DE FIL K1 DE HAUTE QUALITÉ; -ISOLATION MAXIMALE O.D.1.52MM; -CONNECTEUR À DEUX FILS POUR CÂBLE EN CUIVRE MASSIF DE 0.4 À 0.7MM. -JOINTS EN LIGNE À DEUX FILS SUR LE FIL DE CHUTE DU TÉLÉPHONE EN BRONZE PHOSPHOREUX AVEC CONDUCTEURS EN ÉTAIN PLAQUÉ	1
21	PAQUET DE 100 UY2	TYPE : K2 COUPE FIL DIAMÈTRE : 26-19AWG(0.4-0.9MM) ; AVEC GRAISSE Ø CONDUCTEUR 0,4 - 0,9MM PRESSLOK CONNECTEUR	1
22	PAQUET DE 100 PIÈCES DE TUBE THERMORETRACTABLES 60/40 MM POUR FIBRE OPTIQUE	DENSITY : 0.94G DIELECTRIC LENGTH : 20KV/MM DIELECTRIC CONSTANT : 2.5MAX PRODUCT : HEAT SHRINKABLE FIBER OPTICAL SPLICE PROTECTION SL DIAMETER : 2.5MM LENGTH: : 60MM OR 40MM CAPACITÉ DE PRODUCTION : 100, 000PCS/WEEK OPERATING TEMPERATURE : -45~110 DEGREE	2

Article 2 : Procédure de passation du marché

La présente lettre commande est passée après Consultation Ouverte N°2023/002/SUP'PTIC/CIPM du **10/04/2023** pour l'acquisition de matériels informatiques

pour SUP'PTIC.

Article 3 : Définitions et attributions.

3.1. Définitions générales

- Le Maître d'ouvrage est Le Directeur de SUP'PTIC et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation
- L'autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des prestations est : Le Ministre en charge des Marchés Publics-
- Le Chef de service du marché est : Le Chef de Service des Marchés de SUP'PTIC. Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du marché est : le Chef de Service des Systèmes d'information de SUP'PTIC ;
- Le cocontractant est chargé de l'exécution des prestations du Marché

3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : Le Directeur de SUP'PTIC ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : Le Directeur de SUP'PTIC
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est l'Agent Comptable auprès de SUP'PTIC.
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : Le chef Service des Marchés.

Article 4 : Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est l'Anglais ou le Français

4.2. Le co-contractant s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Normes

5.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le co-contractant étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

Article 6 : Pièces constitutives de la Lettre Commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de

priorité :

1. la lettre de soumission ou l'acte d'engagement;
2. la soumission du co-contractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Spécifications Techniques ci-dessous visés ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST) et/ou le CCTP;
5. les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;

Article 7 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- 1 – la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- 2 - la loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- 3 – le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics
- 4 – le décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- 5 – le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 6 – le décret N° 2011/048 du 9 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
- 7 – le décret N° 2012 /075 du 08 mars portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- 8 – le décret N°2012 /076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- 9- le décret N°2016/425 du 26 octobre 2016 portant changement de dénomination et réorganisation de l'Ecole nationale Supérieure des Postes et Télécommunications
- 10 – la circulaire N° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
- 11- la résolution CD n°012/CD/2022 du 28 décembre 2022 relative au rapport d'activités de l'exercice 2022 et au projet de performance de SUP'PTIC de Yaoundé pour l'exercice 2023 ;
- 12 – les normes en vigueur.

13. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché

Article 8 : Communication

8.1. Toutes communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

- a. Dans le cas où le co-contractant est le destinataire Madame/Monsieur.....
Passé le délai de 15 jours fixé à l'article pour faire connaître au maître d'ouvrage et au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de chef-lieu de la Région dont relèvent les Prestations.
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage est le destinataire :
Madame/Monsieur I avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur.

8.2. Article 9 : Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par Chef de Service du Marché, avec copie à l'Ingénieur.
- 9.2. Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant avec copie à au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché.
- 9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur le cas échéant avec copie Maître d'Ouvrage.
- 9.4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie, à l'Ingénieur.
- 9.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Chef de Service sur proposition du Maître d'Ouvrage après avis de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.
- 9.6. Le co-contractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu .Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de services reçus.

Article 10 : Marchés à tranches conditionnelles

Tranche unique

Article 11 : le décompte définitif ou la dernière facture fournis par le Co-contractant sont soumis au visa préalable du MINMAP.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 12 : Garanties et cautions (CCAG articles 21 et 40)

12.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 2 % du montant TTC du marché. Il est constitué et transmis au chef du service du marché dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du co-contractant

12.2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du co-contractant.

Article 13 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du [Détails ou devis estimatif] ci-joint, est de (en chiffres) (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ (____) francs CFA
- Montant de la TVA : _____ (____) francs CFA
- Montant IR francs CFA
- Net à percevoir= HTVA-(TSR et/ou AIR)

Article 14 : Lieu et mode de paiement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement dans le compte n° _____ ouvert au nom du co-contractant à la banque _____

Article 15 : Variation des prix.

15.1. Les prix sont fermes et non révisables.

Article 16 : Avances.

16.1. Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas une avance de démarrage.

Article 16 : Paiement.

Il s'effectuera par l'agent comptable auprès de SUP'PTIC.

Article 17 : Intérêts moratoires.

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à la réglementation en vigueur.

Article 18 : Pénalités.

A. Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit (modifiable):

a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai

contractuel fixé par le marché ;

b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels.

Article 19 : Régime fiscal et douanier.

La fiscalité applicable au présent Marché est celle en vigueur au Cameroun et comporte notamment la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 et la Circulaire n°00000006/C/MINFI/du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023.

Article 20 : Timbres et enregistrement des marchés.

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du co-contractant, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS.

Article 21: consistance des prestations est l'acquisition et la mise en service de certains des équipements scientifiques et techniques pour l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de L'Information et de la Communication (SUP'PTIC) de Yaoundé.

Article 22 : Brevet.

Le co-contractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article 23 : Lieu et délais de livraison.

23.1. Le lieu de livraison est SUP'PTIC.

23.2. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de : soixante (60) jours à compter de la notification de l'offre de service.

Article 24 : Rôles et responsabilités du co-contractant.

Le co-contractant a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

Article 25 : Transport et assurances.

25.1. Emballage pour le transport

Le co-contractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le co-contractant doit faire toute diligence

Pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

25.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être

couverts par une assurance prise par le co-contractant.

Article 26 : Essais et services connexes (CCAG article 28)

Article 27 : Service après-vente et consommables.

Préciser les dispositions particulières du service après-vente notamment :

Le Co-contractant aura à maintenir en République du Cameroun pendant une période de six (06) mois à compter de la date de réception définitive :

1. Un représentant permanent dument mandaté ;
2. Des ateliers de réparation ;
3. Un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et ou accessoires qu'il a fournis ;
4. Un stock suffisant de pièces de rechange.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

Article 28 : Documents à fournir avant la réception technique.

Le co-contractant devra dans un délai de quinze (15) jours qui suivent la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

1. *Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total*
2. *Notification de la livraison* ;
3. *Certificat de garantie du fabricant ou du cocontractant*
4. *Certificat d'origine*.

Article 29 : Réception provisoire.

Avant la réception provisoire, le co-contractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

29.1. La Commission de réception provisoire sera composée des membres suivants :

1. Le Maître d'Ouvrage ou son représentant Président ;
L'Ingénieur du Marché Rapporteur ;
2. Le Chef de Service du Marché, - Membre ;
3. Représentant du MINMAP Membre ;
4. L'Agent chargé des opérations de la comptabilité matières à SUP'PTIC, Membre ;
5. Le Cocontractant Membre.

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix (10) jours avant la date de réception par le Maître d'Ouvrage.

Le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter. Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu.

La réception provisoire fera l'objet d'un procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission.

29.2. La date de garantie commence à courir à partir de la date de réception

provisoire

Article 30 : Documents à fournir après réception provisoire (CCAG article 40)

Article 31 : Délai de garantie.

- 31.1. La durée de garantie est de six (06) mois à compter de la date de réception provisoire des prestations.
- 31.2. Pendant la période de garantie, le Co-contractant est tenu de respecter les clauses du contrat.

Article 32: Réception définitive.

- 32.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de 15 jours à compter de l'expiration du délai de garantie.
- 32.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.
- 32.3. La réception définitive marque la fin du marché et libère le cocontractant et le Maître d'Ouvrage de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le co-contractant clôt définitivement le marché.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 33 : Résiliation du marché.

Le présent Marché peut être résilié conformément à la réglementation en vigueur:

1. Retard de plus de 21 jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de 21 jours calendaires ;
2. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
3. Refus de la reprise des prestations non conformes ;
4. Défaillance du co-contractant.

Article 34 : Cas de force majeure

Le Cocontractant ne sera pas exposé à la saisie des garanties, à des pénalités ou à la résiliation du marché pour non-exécution si ; et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du marché est dû à un cas de force majeure.

Article 35 : Différends et litiges.

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 36 : Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent Marché seront édités et diffusés par le Maître d'Ouvrage.

Article 37 et dernier : Entrée en vigueur du marché

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès notification du cocontractant.

PAGE ET DERNIERE LA LETTRE COMMANDE N°...../ SUP'PTIC/CIPM/2022 PASSE APRES CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE COTATION N°2022/002/SUP'PTIC/CIPM DU **10/04/2023** POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SUP'PTIC) DE YAOUNDE.

MAITRE D'OUVRAGE : Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUP'PTIC).

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE : *[A rappeler en Francs CFA, toutes taxes comprises en chiffres et en lettres]*

DELAI DE LIVRAISON : *Soixante (60) jours*

HTVA	
IR	
TVA (19,25%)	
TTC	
NAP	
Lu et accepté par le Cocontractant	
Yaoundé, le.....	
Signé par le Maitre d'Ouvrage	
Yaoundé, le.....	
Enregistrement	
Yaoundé, le.....	

PIECE N° 7 – MODELE DES PIECES

Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Je, soussigné*[indiquer le nom et la qualité du signataire]*

Représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽⁸⁾ dont le siège social est à inscrite au registre du commerce de sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs,

N° *[Rappeler l'objet de l'appel d'offres]*

- Me soumets et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° à

- *[en chiffres et en lettres]* francs Cfa Hors TVA, et à

..... Francs CFA Toutes Taxes Comprises. *[En chiffres et en lettres]*

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de mois

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai jours *[indiquer la durée de validité, en principe 90 jours]* à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....
.....
.....
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

.....
Signature de

en qualité de dûment autorisé à signer

les soumissions pour et au nom de⁽⁹⁾

⁽⁸⁾Supprimer la mention inutile

⁽⁹⁾Annexer la lettre de pouvoirs

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

A [indiquer Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »

Attendu que le Fournisseur , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour [rappeler l'objet de l'appel d'offres], ci-dessous désignée « L'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] Francs CFA,

Nous [Nom et adresse de la banque], représentée par [Noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'offres ;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par
la banque*

À Le

.....

[Signature de la banque]

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à *[indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse]* Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que *[Nom et adresse du fournisseur]*, ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser *[Indiquer la nature des fournitures]*

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à *[indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %]* du montant de la tranche du marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,
[Nom et adresse de banque], représentée par *[Noms des signataires]*,

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de *[En chiffres et en lettres]*.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incomitant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de la signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

..... le
[Signature de la banque]

Annexe n° 4 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée [indiquer le Maître d’Ouvrage]

[Adresse du Maître d’Ouvrage]

Ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que*nom et adresse du fournisseur*]

Ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de [indiquer l'objet des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire.

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous,*adresse de banque*], représentée par

.....*noms des signataires*], et ci-dessous désignée « la banque ».

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d’Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de*en chiffres et en lettres*], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché⁽¹⁰⁾

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
[signature de la banque]

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché.

PIECE N° 8 – MODELE DES PIECES

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET
ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG
AGREES PAR LE MINISTERE DES FINANCES,
AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE
CADRE DES MARCHES PUBLICS**

I- BANQUES

1. Afriland First Bank (AFB) B.P11834 Yaoundé;
2. BANGEBank Cameroun (BANGECMR) B. P34692 Yaoundé ;
3. Banque Atlantique Cameroun (BACMR)B. P2933 Douala;
4. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises(BC-PME) B.P12962 Yaoundé;
5. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK) B. P 660.Douala ;
6. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P 1 925 Douala ;
7. CITI Bank Cameroun (CITI Bank Cameroun) B.P 4 571, Douala ;
8. Commercial Bank – Cameroon (CBC) B.P 4 004, Douala ;
9. Crédit communautaire d'Afrique -Bank (CCA-Bank), B.P 6 578, Yaoundé ;
10. Ecobank Cameroun (ECOBANK)B. P 582, Douala ;
11. National Financial Credit Bank (NFC-Bank), B.P 6 578, Yaoundé ;
12. Société Commerciale de Banque- Cameroun (SCB-Cameroun) B.P.300, Douala ;
13. Société Générale -Cameroun (SGC)B. P4 042, Douala ;
14. Standard Chartered Bank Cameroon(SCBC)B.P 1 784,Douala ;
15. Union Bank of Cameroon(UBC)B.P15 569 ,Douala ;
16. United Bank for Africa(UBA) B.P 2 088 Douala ;

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 16- ACTIVA Assurances B.P 12 970, Douala ;
- 17- AREA Assurances B.P 15 584, Douala ;
- 18- Atlantique Assurances Cameroun 1ARDT
- 19- CHANAS Assurances, B.P 109 Douala ;
- 20- CPA S.A B. P 54 Douala ;
- 21- NSIA Assurances, B.P 2 759 Douala ;
- 22- PRO ASSUR, B.P 5 963 Douala ;
- 23- Prudential Beneficial General Insurance
- 24- ROYAL ONYX INSURANCE CIE B.P 12 230 Douala
- 25- SAAR B.P 1011 Douala
- 26- SANLAM Assurances Cameroun B.P 12 12
- 27- ZENITHE Insurance B.P1 540 Douala.